



HAL
open science

De Rio à la création du panel intergouvernemental sur la forêt, les défis de demain

Klaus Töpfer

► **To cite this version:**

Klaus Töpfer. De Rio à la création du panel intergouvernemental sur la forêt, les défis de demain. Revue forestière française, 1996, 48 (S), pp.231-234. <10.4267/2042/26799>. <hal-03444244>

HAL Id: hal-03444244

<https://hal.science/hal-03444244v1>

Submitted on 23 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

DE RIO À LA CRÉATION DU PANEL INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA FORÊT, LES DÉFIS DE DEMAIN

K. TÖPFER

L'ÉVOLUTION CONSTATÉE DEPUIS RIO

Les problèmes forestiers ont tenu une place de choix dans les débats de la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), organisée à Rio en juin 1992, où ils ont compté au nombre des questions les plus controversées. En adoptant la Déclaration de Rio, l'Agenda 21 et les "Principes forestiers", cette conférence a jeté les bases des discussions à venir dans ce domaine. Au-delà des forêts tropicales, les principes forestiers affirmés dans la "Déclaration de principe autorisée et non contraignante" annexée au chapitre 11 de l'Agenda 21, qui traite de la déforestation, sont le premier signe d'un consensus mondial quant à la meilleure manière de gérer, de conserver et d'aménager durablement tous les types de forêts.

Mais tant les travaux de la Conférence que les suites données à celle-ci ont montré qu'à l'évidence, tout progrès dans ce domaine sera extrêmement complexe et délicat. En raison de la polarisation des arguments développés, l'ensemble du débat a, en effet, été dominé par les intérêts politiques.

Cela étant, nous avons d'emblée pris toute la mesure du lien qui existe entre les forêts du monde et le rôle important qui leur revient :

- dans la sauvegarde des ressources naturelles et la défense de la diversité biologique ;
- dans la régulation des climats du globe, en tant que réservoirs de CO₂ ;
- dans la lutte contre la désertification et l'érosion des sols ;
- dans la protection des régions montagneuses ;
- en tant qu'habitat des sociétés indigènes, que source d'énergies renouvelables et de matières premières fondamentales, que composante essentielle de la chaîne alimentaire, comme fondement de la croissance économique et enfin, ce qui n'est pas le moins important ;
- en tant que facteur de développement social et culturel.

Ceci est vrai, en principe, de toutes les forêts du monde, aussi bien dans les régions tropicales que dans les régions boréales ou tempérées.

K. TÖPFER

Force est d'admettre, cependant, le profond décalage constaté entre les objectifs ambitieux de Rio et la réalité placée, dans les forêts du monde entier, sous le signe de la dégradation et de la destruction. L'épuisement des forêts du globe, ou leur dégradation, suscitent des préoccupations justifiées. Il ne s'agit pas, en effet, d'une simple diminution des zones boisées de la planète, mais aussi d'une baisse de la qualité des forêts qui existent encore. Il faut donc agir.

Que s'est-il passé depuis Rio ?

Si la CNUED n'est pas parvenue à imposer l'adoption d'un accord forestier contraignant, sur le plan juridique, cette conférence a néanmoins permis une multiplication des actions concernant ce secteur. Des gouvernements, des groupements régionaux, des organisations intergouvernementales défendant des objectifs proches de ceux qui ont présidé aux décisions de Rio ont, depuis, largement contribué à la poursuite du débat. Pour certains, cette contribution a revêtu la forme d'une participation, en 1995, aux travaux de la troisième session de la Commission des Nations-Unies pour un développement durable (CDD) portant sur la forêt. Pour d'autres, elle a consisté à appliquer les décisions de Rio au plan régional.

Nous citerons, à titre d'exemples, le Groupe de travail intergouvernemental sur la forêt créé par la Malaisie et le Canada, l'atelier mis en place par l'Inde et le Royaume-Uni pour déterminer les moyens d'aller "vers une foresterie durable", la conclusion d'accords fixant les critères et indicateurs qui permettront, grâce aux Processus d'Helsinki et de Montréal, d'aménager durablement la forêt, soit autant de contributions de fond au processus de suivi associé à la CNUED.

Par ailleurs, grâce à la réévaluation des politiques nationales d'aménagement forestier à laquelle ils ont donné lieu, les résultats obtenus à Rio ont permis d'intensifier le débat en cours, dans nombre d'autres pays, quant à la meilleure manière de défendre la forêt.

Cela étant, ces activités extrêmement bénéfiques n'ont empêché ni une certaine duplication des efforts, ni un certain manque de transparence au niveau international, aucune organisation internationale, pas même le Directeur de mission chargé des questions forestières auprès de la CDD de la FAO, n'ayant effectivement pris le contrôle de ce processus. Aucun consensus politique n'a encore été trouvé, quant à la meilleure façon d'assurer le niveau de coordination ou de complémentarité souhaité, ou de créer de nouveaux dispositifs et/ou mécanismes internationaux en matière d'aménagement forestier.

LE PANEL INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA FORÊT

Dans ce contexte, le Groupe de travail *ad hoc* de la CDD chargé des problèmes sectoriels a recommandé, afin de renforcer le processus international, que, lors de sa troisième session, celle-ci envisage de créer un "Panel intergouvernemental ouvert sur la forêt", qui serait placé sous sa responsabilité et auquel serait conféré un mandat à durée indéterminée.

Cette troisième session de la CDD a décidé de promouvoir une action internationale multidisciplinaire allant dans le sens des décisions de Rio.

Le Panel a été chargé d'étudier, plus précisément, cinq catégories de questions afférentes à :

- la mise en œuvre nationale et internationale des décisions de la CNUED en matière forestière, avec une attention particulière aux relations sectorielles et trans-sectorielles,
- la coopération nécessaire en matière d'aide financière et de transfert de technologie,
- la recherche scientifique, l'évaluation des forêts et l'élaboration de critères et d'indicateurs susceptibles de garantir une gestion forestière durable,
- toutes les formes d'échanges de produits forestiers et,

Les grandes questions encore mal résolues

— la création d'organisations internationales ou d'institutions et d'instruments multilatéraux, notamment celle de mécanismes juridiques appropriés.

Par rapport aux politiques à mettre en place pour gérer convenablement les forêts du globe, le dernier point revêt une importance particulière car il devrait, à mon avis, permettre de progresser sur la voie de l'adoption d'une Convention mondiale de la forêt.

Le Panel soumettra, en 1996, un rapport d'avancement ainsi que ses conclusions définitives à la quatrième session de la CDD. Ces documents devraient, je l'espère, comporter des recommandations et des propositions d'action précises destinées aux participants de la cinquième session de la CDD, prévue en 1997.

Je suis fermement convaincu que la création de ce Panel était la seule manière de garantir l'application des décisions de Rio au secteur forestier. Pour que leur évolution se poursuive, ces décisions doivent continuer à figurer en bonne place sur les ordres du jour des réunions internationales, et méritent donc d'être soulignées avec insistance.

LES DÉFIS DE DEMAIN

Mais il reste des questions non résolues portant, notamment, sur les priorités que nous assignerons à notre travail en faveur de la forêt, la coordination nécessaire entre les organisations internationales ou la définition des mandats à remplir. Il faut absolument améliorer la coordination entre les institutions actuellement chargées des problèmes de la forêt. Celles-ci devraient bénéficier d'une complémentarité, d'une synergie et d'une efficacité accrues, leur permettant de tirer profit de leurs avantages comparatifs dans des domaines de compétence distincts. L'instauration d'un partenariat coordonné est une condition fondamentale des succès à venir.

Compte tenu des circonstances dans lesquelles il mènera son action, et des contraintes de temps auquel il est soumis, il nous appartient de veiller à ce que le Panel puisse limiter son travail aux problèmes dont le débat international a démontré l'aspect prioritaire. Il devrait, à mon avis, se concentrer sur les objectifs suivants :

— créer les bases d'un accord mondial fixant les critères et indicateurs susceptibles de garantir une gestion durable des forêts en s'appuyant sur les initiatives convergentes déjà lancées dans ce domaine ;

— préparer le terrain en vue de définir un cadre international devant permettre d'instaurer une procédure de certification des bois issus de forêts exploitées selon des principes de gestion durable ;

— évaluer les moyens pouvant permettre de réunir les ressources financières, de réaliser les transferts de technologie, et d'acquérir les qualifications professionnelles nécessaires pour aider à gérer, défendre et aménager durablement les forêts grâce, notamment, à une meilleure utilisation des sources de financement et des mécanismes existants ;

— déterminer les actions prioritaires à entreprendre pour préserver la forêt, augmenter le taux de boisement de manière appropriée, assurer la participation et la transparence en matière de gestion forestière et intégrer l'action politique du secteur forestier à celle des autres secteurs ;

et

— étudier la nécessité de créer un instrument juridique contraignant, applicable à tous les types de forêt ; déterminer, le cas échéant, les divers éléments constitutifs de cet instrument et définir les modalités de sa création.

Compte tenu des avantages multiples et partiellement transfrontaliers qu'une telle action implique pour l'avenir de l'humanité et, plus généralement, de la vie sur terre, il est permis d'espérer qu'au

K. TÖPFER

terme de ce processus, la communauté internationale sera parvenue à trouver un compromis entre les intérêts distincts des nations et des groupes économiques, et réussira à imposer un coup d'arrêt à la destruction et à l'épuisement des forêts du monde entier.

Professeur K. TÖPFER

Ministre fédéral chargé de l'Aménagement régional,
de la Construction et du Développement urbain
Ancien Président de la Commission des Nations-Unies
pour un Développement durable (CDD)

Deichmanns Aue
D-53179 BONN (ALLEMAGNE)